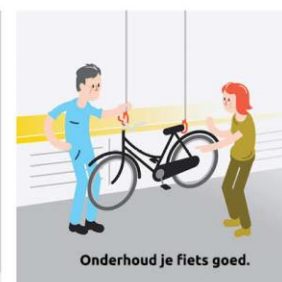


Fiets veilig in Coronatijd!



* Bij voorkeur, maar het mag ook met je huisgenoten, of met 2 andere (altijd dezelfde) personen

Meer tips?
Veilige fietsroute?
Met dank aan
Illustraties

fietsersbond.be
biketowork.be
Fietsersbond Nederland
© Jochem Coenen



Le vélo est plus que jamais le moyen de transport par excellence pour se déplacer. Mais comment se déroule cette période de pandémie ? Qu'est-ce qui est autorisé et qu'est-ce qui ne l'est pas ? Voici ce qu'en dit le Fietsersbond.

Dernière mise à jour 12/05/2020

Qu'est-ce qui est autorisé et qu'est-ce qui ne l'est pas ?

Puis-je encore faire du vélo ?

Oui, le vélo est autorisé pour les trajets essentiels ou pour se déplacer. Le vélo permet de rester en bonne santé et contribue à faciliter notre mobilité. Partez de préférence de votre domicile. Ne parcourez que des distances vous permettant de rentrer rapidement chez vous. Gardez également, autant que possible, une distance d'au moins 1,5 mètre avec les autres cyclistes et les piétons. Dans la mesure du possible, choisissez des moments et des itinéraires de faible affluence.

Puis-je me déplacer en voiture pour aller faire du vélo ?

Un court déplacement vers un point de départ est autorisé (pas de déplacement lointain, car il est assimilé à un déplacement touristique). Mais dans la mesure du possible, partez à vélo de chez vous. C'est d'ailleurs beaucoup plus sain.

Puis-je me rendre au travail à vélo ?

Le vélo est le moyen de transport idéal pour ceux qui doivent encore se rendre au travail, même si le télétravail est la norme. Le vélo est actuellement préféré aux transports publics où les risques de contact avec d'autres personnes sont plus élevés.

Comment me comporter à vélo ?

Gardez le plus de distance possible, tant dans la longueur que dans la largeur. Si vous dépassez quelqu'un, écartez-vous le plus possible de cette personne. Évitez de préférence les itinéraires à forte

fréquentation et les pistes cyclables étroites à double sens. Adaptez votre conduite à vélo en ayant le souci d'éviter de vous rapprocher des autres. Faites attention et ne prenez pas de risques inutiles, les hôpitaux ayant suffisamment à faire pour l'instant. N'éternuez ou ne vous curez pas le nez en rue, mais mouchez-vous dans un mouchoir en papier et jetez-le dans une poubelle le plus rapidement possible. Et tenez compte d'autrui. Pour l'instant, beaucoup de gens (re)découvrent la bicyclette. Soyez amicaux et courtois envers autrui, le plaisir pour tout le monde de pratiquer le vélo s'en trouvera renforcé.

Et s'il n'y a pas assez de place ?

Si la piste cyclable est trop étroite, vous pouvez emprunter la chaussée pour doubler (du moins, si les conditions de sécurité le permettent).

Les associations cyclistes réclament actuellement plus d'espace pour les cyclistes et les piétons. Certaines villes comme Bruxelles et Gand (et à l'étranger Berlin et Milan) ont déjà pris des mesures concrètes dans ce sens.

Puis-je faire du vélo en groupe ?

Non, le vélo n'est autorisé qu'avec des personnes qui vivent sous le même toit, ou avec un maximum de deux personnes (toujours les mêmes) qui ne vivent pas sous le même toit. À condition que la distance sociale de 1,5 mètre soit respectée.

A partir du 18 mai, le vélo en groupe est autorisé au sein d'un club cycliste. Les groupes d'amis ne sont pas assimilés à un club cycliste. Les petits groupes sont recommandés et un entraîneur/capitaine de route doit être présent. Gardez vos distances sociales et faites preuve de bon sens.

Que dois-je faire à un feu de circulation lorsque le trafic est intense ?

Au feu rouge, attendez derrière la personne qui vous précède plutôt que l'un à côté de l'autre. Après avoir fait du vélo, lavez-vous bien les mains, surtout si vous avez touché les boutons des systèmes de contrôle de la circulation, par exemple. Pour les actionner, utilisez de préférence votre coude. Vous pouvez aussi mettre des gants, mais attention en vous touchant le visage en roulant à vélo. Utilisez le feu de circulation pour augmenter la distance entre vous et le cycliste qui vous précède. Au feu vert, attendez quelques secondes et laissez celui qui est devant vous s'éloigner, afin de créer une distance suffisante entre vos deux vélos.

Puis-je faire réparer mon vélo ?

Oui, les ateliers de réparation de vélos sont à nouveau ouverts, tout comme les autres magasins. Cependant, ils doivent respecter les règles d'hygiène et de distanciation sociale. Beaucoup travaillent t sur rendez-vous. Pour plus d'informations, contactez votre vélociste local.